



**2023/2123(INI)**

7.11.2023

# **AVIS**

de la commission des budgets

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur la Banque européenne de l'hydrogène  
(2023/2123(INI))

Rapporteur pour avis: Adam Jarubas

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le budget de l'Union doit accroître son soutien à l'objectif de l'Union de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard et rester un outil central pour atteindre cet objectif; que des investissements plus importants dans l'énergie s'imposent, étant donné que les besoins sont décuplés en raison de la crise énergétique et de la précarité énergétique croissante;
- B. considérant que l'hydrogène renouvelable pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif de neutralité climatique, notamment en jouant un rôle important dans les secteurs difficiles à décarboner comme l'aviation, pour lesquels il n'existe pas d'alternatives plus économes en énergie ou offrant un meilleur rapport coût-efficacité; que l'ambition de la stratégie de l'UE pour l'hydrogène et du plan REPowerEU est de produire 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable dans l'Union d'ici à 2030 et d'importer un volume équivalent; qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures efficaces pour les marchés de l'hydrogène en agissant à la fois sur l'offre et sur la demande;
- C. considérant que les États membres peuvent utiliser leurs recettes nationales provenant du système d'échange de quotas d'émission et d'autres sources pour lancer des enchères nationales concurrentielles en vue de la production d'hydrogène renouvelable; qu'outre les enchères, il faut d'autres instruments financiers qui contribuent à soutenir le marché européen de l'hydrogène, afin d'encourager en particulier les petits projets innovants qui se fondent sur l'utilisation d'hydrogène vert et renouvelable;
- D. considérant que les projets en cours relatifs à l'hydrogène, tels que les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), sont essentiels pour créer de nouveaux marchés de l'hydrogène;
  1. se félicite de l'initiative de créer la Banque européenne de l'hydrogène; regrette l'utilisation du terme «banque», étant donné que le projet ne comportera pas d'activités d'investissement et de prêt mais aura plutôt pour objectif de coordonner les activités et le financement en soutien aux projets relatifs à l'hydrogène renouvelable; demande à la Commission de rebaptiser l'initiative en conséquence et de faciliter l'identification de ses objectifs par les promoteurs de projets et le grand public et d'accélérer l'essor du marché et la détermination des prix; insiste sur la nécessité d'un personnel spécialisé pour exercer les activités de la Banque européenne de l'hydrogène, et demande un financement approprié à cet égard au sein du cadre institutionnel existant;
  2. souligne que la Commission a estimé que les investissements totaux nécessaires pour produire, transporter et consommer 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable se situent entre 335 et 471 milliards d'EUR, dont 200 à 300 milliards d'EUR pour la production supplémentaire d'électricité renouvelable, et qu'on estime le montant supplémentaire nécessaire à 500 milliards d'EUR d'investissements dans les chaînes de

valeur internationales pour permettre l'importation de 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable et de produits dérivés de l'hydrogène; relève qu'un budget de 3 milliards d'EUR destinée à la Banque européenne de l'hydrogène a été annoncé dans le discours sur l'état de l'Union européenne de 2022 et dans le discours liminaire de la présidente de la Commission lors du dialogue sur la transition propre portant sur l'hydrogène, qui a souligné le rôle de NextGenerationEU et de RepowerEU pour l'investissement dans les «vallées de l'hydrogène», les trains à hydrogène et les aciéries propres; exprime ses préoccupations quant au budget total de la Banque européenne de l'hydrogène par rapport aux subventions accordées par les partenaires économiques et concurrents, en particulier la Chine, l'Inde et les États-Unis; suppose que la Commission s'assurera de la disponibilité de fonds supplémentaires, précisera le budget annuel disponible au titre de chaque pilier de la Banque européenne de l'hydrogène et établira une feuille de route précisant le volume et les caractéristiques générales des enchères prévues pour les prochaines années; rappelle sa position de longue date selon laquelle les nouvelles priorités doivent être financées au moyen de crédits nouveaux et selon laquelle, par conséquent, le financement de la Banque européenne de l'hydrogène ne doit pas entraîner de réduction du financement d'autres programmes prioritaires de l'Union;

3. souligne que les premier et quatrième piliers la Banque européenne de l'hydrogène reposeront en partie sur la coordination des mêmes programmes de l'Union comme la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» afin de soutenir le développement de la production d'hydrogène renouvelable; invite la Commission à clarifier l'interaction entre les deux initiatives, notamment en ce qui concerne les objectifs, la mise en œuvre, le financement, la coordination et la communication; souligne que l'approche consistant à surcharger les programmes existants sans prévoir de crédits supplémentaires suffisants risque de compromettre la réalisation de leurs objectifs initiaux;
4. se félicite de l'ambition du premier pilier de la Banque européenne de l'hydrogène qui est de stimuler la création d'un marché intérieur de l'hydrogène renouvelable; relève que la Commission estime que la prime de marché nécessaire peut atteindre 5 EUR par kilo d'hydrogène produit; souligne que des mesures rapides et efficaces sont nécessaires pour mettre en place des marchés concurrentiels effectifs permettant de faire baisser le niveau élevé des primes; souligne qu'il importe de respecter l'équilibre géographique pour permettre la production et l'utilisation d'hydrogène renouvelable dans l'ensemble de l'Union et pour éviter de creuser encore les disparités régionales au sein de l'Union, qui existent déjà en raison du niveau de développement inégal du marché de l'hydrogène; invite la Commission à garantir des conditions de concurrence équitables lors des enchères au titre du Fonds pour l'innovation de manière à garantir la participation la plus large possible des États membres et des PME, notamment en envisageant de soutenir l'hydrogène reposant sur des sources renouvelables provenant d'autres zones de dépôt des offres que la zone de production conformément à l'acte délégué sur la production d'hydrogène renouvelable<sup>1</sup> et en réduisant au minimum les charges administratives inutiles; reconnaît qu'un marché intérieur performant suppose de disposer d'infrastructures d'hydrogène transfrontalières; constate que la proposition de révision du cadre financier pluriannuel (CFP) de la Commission ne prévoit pas

---

<sup>1</sup> C(2023)1087.

d'augmentation du financement destiné au mécanisme pour l'interconnexion en Europe; souligne que les investissements dans les infrastructures d'hydrogène devraient prévenir l'apparition d'émissions verrouillées; constate que l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) n'est pas mentionnée et invite la Commission à évaluer si les activités de la Banque européenne de l'hydrogène auront une incidence sur les ressources de l'ACER;

5. prend acte du budget indicatif de 800 millions d'EUR prévu dans le cadre de la première enchère pilote de l'Union pour la production d'hydrogène renouvelable; demande que la tarification des primes soit réexaminée et mise à jour, si nécessaire, lors de chaque période de mise aux enchères et que les primes fixes soient mises à jour lors de chaque cycle afin de garantir que la prime reste toujours supérieure aux coûts de production, de manière à mettre en place un mécanisme prévisible de rattrapage et à assurer une production maximale; demande à la Commission non seulement de tenir compte des prix, mais aussi d'inclure une dimension régionale prévoyant le développement d'enchères régionales; demande que les offres soient sélectionnées de manière à garantir l'excellence, la création d'emplois, la reconversion ou le perfectionnement professionnel des travailleurs, le niveau le plus élevé de durabilité, par exemple en excluant les projets susceptibles de compromettre la disponibilité et la pureté de l'approvisionnement en eau;
6. fait observer qu'il n'existe pas d'instrument juridique pour soutenir la mise en œuvre du deuxième pilier de la Banque européenne de l'hydrogène; regrette que la Commission n'ait pas présenté de proposition à cet égard; invite la Commission à réaliser une analyse d'impact approfondie conformément à la boîte à outils pour une meilleure réglementation, y compris l'incidence sur les pays tiers, et à combler cette lacune dès que possible; invite la Commission à préciser les relations entre le deuxième pilier et les initiatives d'«Équipe Europe»;
7. estime que des travailleurs qualifiés supplémentaires sont nécessaires pour développer le marché de l'hydrogène, ce qui suppose des investissements financiers considérables dans la requalification et le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre; demande à la Commission de clarifier la manière dont la Banque européenne de l'hydrogène répondra à cette nécessité; souligne également qu'il faut garantir des synergies entre tous les fonds d'investissement, programmes, instruments financiers disponibles, et les politiques, y compris les aides d'État, afin d'assurer la coopération entre les secteurs public et privé en matière d'investissements dans un large éventail de projets et de soutenir le fonctionnement du marché intérieur; estime que la stabilité, la prévisibilité, la transparence et l'assurance de conditions de concurrence équitables donnent confiance aux investisseurs et aux acteurs potentiels et les encourage à engager des moyens et des fonds dans des projets relatifs à l'hydrogène;

**ANNEXE: LISTE DES ENTITÉS OU DES PERSONNES  
AYANT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION AU RAPPORTEUR**

La liste qui suit est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur. Le rapporteur a reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration de l'avis, jusqu'à son adoption en commission:

<b>Entité et/ou personne</b>
Le rapporteur n'a pas reçu de contributions d'entités ou de personnes pour l'élaboration du projet d'avis, jusqu'à son adoption en commission.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	7.11.2023
<b>Résultat du vote final</b>	+: 23 -: 1 0: 2
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Olivier Chastel, Andor Deli, José Manuel Fernandes, Alexandra Geese, Vlad Gheorghe, Valérie Hayer, Eero Heinäluoma, Hervé Juvin, Moritz Körner, Pierre Larrourou, Janusz Lewandowski, Margarida Marques, Lefteris Nikolaou-Alavanos, Andrey Novakov, Bogdan Rzońca, Eleni Stavrou, Nils Torvalds, Nils Ušakovs, Rainer Wieland, Angelika Winzig
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Jan Olbrycht, Mauri Pekkarinen
<b>Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final</b>	Lena Düpont, Mónica Silvana González, Catherine Griset, Predrag Fred Matić

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

23	+
ECR	Bogdan Rzońca
ID	Catherine Griset
PPE	Lena Düpont, José Manuel Fernandes, Janusz Lewandowski, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Eleni Stavrou, Rainer Wieland, Angelika Winzig
Renew	Olivier Chastel, Vlad Gheorghe, Valérie Hayer, Moritz Körner, Mauri Pekkarinen, Nils Torvalds
S&D	Mónica Silvana González, Eero Heinäluoma, Pierre Larrourou, Margarida Marques, Predrag Fred Matic, Nils Ušakovs
Verts/ALE	Alexandra Geese

1	-
NI	Lefteris Nikolaou-Alavanos

2	0
NI	Andor Deli, Hervé Juvin

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention